

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE VERZEILLE 509/2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Vote par procuration : 2

Nombre de membres présents : 8

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Mohamed SABRI (procuration Frédéric AUDIER), Martine LARREGOLA (procuration Christian AUDIER).

Secrétaire de Séance : Marie-Lyne Expert

Le huit octobre deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

OBJET : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2025 – Aménagement de la départementale et création d'un Arrêt de bus – Tranche 1.

Monsieur le Maire présente,

Vu les délibérations 424/2022 du 09/09/22 et 477/2023 du 10/10/2023.

Considérant que la commune doit réaliser ce projet en 2025 afin de ne pas perdre la notification du département d'un montant de 15 929€ et de l'Etat au titre des produits des amendes de police relatives à la circulation routière de l'exercice 2022 d'un montant de 10 529€.

Considérant que la Région et l'Etat au titre de la DETR de l'exercice 2023 ont refusé ce projet.

Considérant que sans cette participation le montant d'autofinancement est trop important pour la commune.

Monsieur le Maire propose de demander un financement pour le dossier suivant : «Aménagement de la départementale et création d'un Arrêt de bus – Tranche 1 » à l'Etat au titre de la DETR pour l'exercice 2025.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité:

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR.
- **Décide** de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- **Approuve** le nouveau plan de financement ci-dessous :

**AMENAGEMENT DEPARTEMENTALE ET CREATION D'ARRÊT DE BUS
(première tranche)**

DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
TRAVAUX		SUBVENTIONS	
Prestation ATD11	1 495,00	Conseil Départemental 25%	15929,00
Aménagement voirie et Création d'un arrêt de bus	61 411,27	Etat - DETR 20%	12581,25
		Conseil Régional 0%	0
		Etat - Amende routière 24%	10529,00
		Fonds propres 38%	23867,02
TOTAL HT	62906,27	TOTAL HT 100%	62 906,27

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS
QUI ONT SIGNE AU REGISTRE

La convocation du CM et la listes des délibérations ont été affichées conformément à l'article
L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT.

En mairie le 08/10/2024
Le Maire, Christian AUDIER



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063
MONTPELLIER Cedex 2 ; téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien
suivant : <http://www.telerecours.fr/>